

I. Règles de présentation d'une bibliographie

La bibliographie doit apparaître en fin de tous travaux écrits (rapports de stage, mémoires de thèse ou de Master, projet documentaire, ouvrages...) que vous aurez à faire.

Il ne faut citer que les documents sur lesquels vous vous êtes appuyés pour rédiger vos travaux.

La description de la bibliographie doit permettre au lecteur de retrouver les documents référencés, et de les identifier.

On peut classer les références par ordre alphabétique des noms d'auteur, ou du titre lorsque la publication est anonyme ; on peut également les classer par ordre d'apparition dans le texte. Il est vivement conseillé de les numéroté, avec renvoi depuis le texte vers la bibliographie.

Il existe 3 façons de noter les références

- **Le système Harvard (alphabétique) :** Classement alphabétique à la section "Références", mais non numérotées. Les références sont appelées dans le texte par le nom du premier auteur et l'année de parution de l'article cité. Ex. (Kuntz, 1984). Ce système est utilisé au début de la rédaction car il est très naturel.

- **Le système Vancouver (numérique) :** Les références sont numérotées selon l'ordre d'apparition dans l'article, sans se soucier de l'alphabet. Lorsqu'une référence est citée plusieurs fois, elle garde la même numérotation. Ce système est souvent adopté dans les revues de langue anglaise.

- **Le système mixte :** Les références sont notées par ordre alphabétique et appelées selon cette numérotation dans le texte. Ce système est souvent adopté dans les revues de langue française. C'est le système le plus pratique à la lecture. Mais pour la rédaction, il ne faut établir la numérotation qu'au dernier moment.

La rédaction des références diffère selon le type de document cité. Une référence bibliographique :

- varie selon le type (ouvrage, articles, congrès...) et le support (papier, en ligne, cédérom...) du document,

- est constituée d'éléments (auteur, titre, édition...) indispensables au bon signalement. Ces éléments doivent respecter un ordre précis. Pour retrouver les éléments d'une référence bibliographique, les principales sources sont les pages de titre et de couverture des documents. Mais il existe d'autres sources (dos de page de titre...)

- doit être présentée de façon homogène dans le style choisi pour chaque élément.

La présentation et la ponctuation peuvent varier, mais l'ensemble doit être cohérent, précis, lisible.

Chaque élément doit être nettement séparé de l'élément suivant (par un point ou un tiret...).

La présentation de la bibliographie doit être homogène suivant le style choisi (tailles des caractères, police...).

Respecter les règles du traitement de texte : pas d'espace avant le point et la virgule, mais un espace après, un espace avant et après le point-virgule et le deux-points, pas de majuscule ou d'abréviation non justifiées.

Pour les auteurs, citer le prénom en entier ou l'initiale, et conformer à ce choix pour l'ensemble de la bibliographie

Pour la pagination : première et dernière page précédées ou non de p.

p. 12 = seulement la page 12

p.112-115 = page 112 à 115

312 p. = document de 312 pages

I.1. Rédaction des références

Les références bibliographiques varient selon le type (ouvrage, articles, thèses, etc.) mais aussi selon le support du document (papier, en ligne, cédérom, base de données, etc.). Il est essentiel pour signaler des documents électroniques de respecter la ponctuation, surtout lorsque ces documents ont une adresse électronique (Internet ou e-mail), afin de toujours pouvoir s'y référer.

I.2. Disponibilité et accès des documents en ligne

La localisation des documents en ligne doit être la plus exacte possible et par conséquent doit se référer au document consulté.

Lors de la rédaction des références, vous devez développer les abréviations quand vous les utilisez pour la première fois (organisme ou titre de revue), de manière à faciliter la lecture de la référence.

II. Rédaction des références bibliographiques de documents imprimés

II.1. Article de périodiques

Nom, Prénom. Année de publication. Titre de l'article. *Titre du périodique*, volume, numéro, pagination.

Exemples :

1) Boulfane, S., Maata, N., Anouar, A., Hilali, S. 2015. Caractérisation physicochimique des

huiles d'olive produites dans les huileries traditionnelles de la région de la Chaouia-Maroc. *Journal of Applied Biosciences*, 87(1), 8022-8029.

2) Chou, S.T., Chao, W.W., Chung, Y.C. 2003. Antioxydative activity and safety of 50% ethanolic red bean extract (*phaseolus radiatus L. var. Aurea*). *Journal of food science*. 68 : 21-25.

II.2. Ouvrage, chapitre d'un ouvrage

- Ouvrage avec un auteur principal

Nom, Prénom. Année de publication. Titre de l'ouvrage. Tomaison. Edition. Lieu d'édition : éditeur commercial. Nombre de pages.

Exemples :

Foussard, J-L. 2005. *Thermodynamique*. Paris : DUNOD. 238 p.

Atteia, O. 2005. *Chimie et pollution des eaux souterraines*. Paris : TEC ET DOC. 398 p.

Paris, M., Hurabielle, M. 1981. Abrégé de matière médicale (pharmacognosie) : Généralités – Monographie. Tome 1. 3ème ed. Paris: Edition MASSON. Pp182-237.

- Chapitre d'ouvrage (l'auteur du chapitre est l'auteur du livre)

Auteur de l'ouvrage. Année de publication. Titre du chapitre. **In** : Titre de l'ouvrage. Tomaison. Edition. Lieu d'édition : éditeur commercial. Pagination.

Exemples :

Karleskind, A. (1992).Généralités. **In** : Manuel des corps gras. Paris : Lavoisier, TEC. ET DOC. Pp.1-46.

II.3. Article dans une encyclopédie

- Imprimé

Nom, Prénom. Année de publication. Titre de l'article. **In** : *Titre de l'encyclopédie*. Tomaison. Edition. Lieu d'édition : éditeur commercial. Nombre de pages.

Exemples :

Iserin, P. 2001. Encyclopédie des plantes médicinales: identification, préparations, soins. Paris : LAROUSSE. 335 p.

II.4. Congrès

b) Communication dans une conférence (congrès)

Nom, Prénom. Année de publication. Titre de la communication. **In** : Nom, Prénom. *Titre de la conférence, date de la conférence, lieu de la conférence*. Lieu d'édition : Editeur commercial, nombre de pages.

Exemple :

Bekka-Hadji, F., Benbekhma, F., Guessoum. 2019. Etude des propriétés physico-chimiques et de la stabilité oxydative d'une huile d'olive vierge additionnée d'antioxydant naturel. **In** : Avancées sur les antioxydants naturels: sources, mécanismes d'action et valorization en santé et alimentation. Bejaia : UNIVERSITE DE BEJAIA. Pp. 111.

II.5. Thèse, Mémoire de Master, Rapport de stage**a) Thèse imprimée**

Nom, Prénom. *Titre de la thèse*. Discipline. Lieu de soutenance : Etablissement de Soutenance, année de soutenance,. nombre de pages

Exemple :

Benabid, H. 2009. Caractérisation de l'huile d'olive algérienne Apports des méthodes chimométriques. Thèse de doctorat (Sciences Alimentaires) Université Mentouri de Constantine, Institut de la Nutrition, de l'Alimentation et des Technologies Agro-alimentaires. 85p.

II.6. Décret, loi, circulaire

Auteur. *Titre*. Journal officiel, n° du JO, date de publication, pagination.

Exemple :

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DU TRANSPORT ET DU LOGEMENT. *Décret n° 2011-1948 du 23 décembre 2011 relatif à l'aide à l'insonorisation des logements des riverains des aérodrômes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts*. Journal Officiel n°0299 du 27 décembre 2011, p 22289.